



VetAgro Sup

École Nationale des
Services Vétérinaires



Catalogue ENSV

Dates / Code EPICEA

voir site ENSV

<http://www.ensv.fr/formations/format>
ion-continue

Durée : 3 jours

Lieu : Direction Générale de
l'Alimentation (DGAI) – Paris

Public :

- Agents des services d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP),
- Agents des services régionaux de l'alimentation (SRAL),
- Agents des douanes spécialisés.

Organismes pressentis pour intervenir :

- Direction générale de l'alimentation (DGAI/SIVEP),
- Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP),
- Direction générale des douanes et droits indirects du ministère des finances (DGDDI).

Responsables pédagogiques :

Anne-Cécile MEYER-WARNOD, ENSV
Vincent BRIOUDES, ENSV

Inscriptions :

ENSV

1, avenue Bourgelat

FR-69280 MARCY L'ETOILE

formco.ensv@ensv.vetagro-sup.fr

télécopie +33 (0)4-78-87-25-48

Prix d'inscription : 680 €

Les agents effectuant des missions pour le compte du ministère chargé de l'agriculture bénéficient de la gratuité pour cette formation.

Commanditaire : ministère chargé de l'agriculture.

Contrôles vétérinaires à l'importation

Contexte :

Le marché unique a déplacé les frontières sanitaires aux limites de la Communauté et instauré des points de contrôle obligatoires à l'entrée du territoire pour les produits animaux et végétaux. Ainsi, les lots importés doivent être présentés dans des postes d'inspection positionnés près des frontières à des points de forte concentration du trafic : ports de commerce maritimes, aéroports internationaux et grands axes routiers.

Ce stage s'intéresse à l'harmonisation des modalités et méthodes présidant aux contrôles vétérinaires à l'importation en provenance des pays tiers.

Objectif général :

Identifier les règles présidant à l'importation et à la circulation des animaux vivants et des produits d'origine animale.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les missions des agents des SIVEP ;
- Identifier les modalités et les méthodes du contrôle à l'importation des animaux vivants et des denrées d'origine animale ;
- Identifier le rôle des douanes dans les contrôles vétérinaires à l'importation et les procédures douanières applicables.

Contenu :

- Environnement institutionnel des postes d'inspection frontaliers ;
- Fondements juridiques du contrôle vétérinaire à l'importation ;
- Modalités générales et particulières du contrôle ;
- Systèmes d'information et les systèmes d'enregistrement des contrôles ;
- Procédures douanières – les régimes douaniers économiques.

La mixité du public vise à renforcer les échanges et les coopérations entre l'administration vétérinaire, l'administration de la protection des végétaux et l'administration des douanes.

Méthodes pédagogiques :

Conférences, études de cas, échanges avec la salle.